

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE TOULOUGES 66350DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION N° 2026/04/04**SEANCE DU 14 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Président du CCAS.

<p>Date de la convocation : 08/04/2026</p> <p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 14 Votants : 16</p>	<p><u>Présents</u> : Mmes Béatrice BAILLEUL, Laurette NARANJO, Isabelle COSTE-REYES, Sylvie VENTURA, Armelle ARBONA, Ginette SZEMBEL, Muriel REAL, Bernadette MANCEBO, Sandrine BOUILS</p> <p>Mrs Nicolas BARTHE, Serge CIVIL, Jean-Marie MARTIN-RODRIGUEZ, Sébastien DAUDÉ, Pierre DEMONTE</p> <p><u>Absents excusés ayant donné procuration</u> : Pascale MICHEL procuration Serge CIVIL, Philippe GUIN procuration Béatrice BAILLEUL</p> <p><u>Absents</u> : Patrice PASTOU</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Béatrice BAILLEUL</p>
--	---

**ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CCAS**

Monsieur Nicolas BARTHE, Président du Centre Communal d'action Sociale présente le rapport suivant :

**Vu** l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des familles et notamment l'article L123-9 qui dispose ;

**Vu** l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président ».

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2026/03/05 en date du 31 mars 2026 procédant à la nouvelle élection des membres élus du Conseil d'Administration.

**Considérant** que Monsieur Le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

**Considérant** que Monsieur Serge CIVIL s'est porté candidat à la fonction de Vice-Président du CCAS ;

**Conformément** à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à l'élection du Vice-Président à bulletins secrets ;

Monsieur Le Président, après dépouillement décompte les voix :

**Nombre de suffrage exprimés : 14**

**Pour : 14**

**Abstention : 0**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 24/04/26

ID : 066-266600493-20260420-20260404-DE

Berger  
Levrault

**Article 1 :** Est élu Vice-Président du Conseil d'Administration du CCAS, Monsieur Serge CIVIL.

**Article 2 :** Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE** cette délibération à l'unanimité.

Fait à Toulouges, le 20/04/2026

Le Président du CCAS,  
Nicolas BARTHE



Le Président,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le :